



RAPPORT 2007 DU PRESIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Bernard Jeanjean, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, a confié au Comité d'Audit la réalisation des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Le Comité a rendu compte au Président de façon à préparer ce rapport.

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Dans le cadre du groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Dans le présent rapport, la notion de groupe recouvre l'ensemble formé par la société-mère Jeanjean S.A. et ses filiales.

Pour l'élaboration du présent rapport, le Comité d'audit a pris connaissance des recommandations de l'AMF et du cadre de référence, mais ne s'est pas explicitement appuyé sur le guide de l'AMF de mise en oeuvre du cadre de référence pour la rédaction du présent rapport du Président.

1 – Organisation du Conseil d'administration et gouvernance

Le système de gestion, de contrôle et d'administration du Groupe Jeanjean repose sur les principaux organes de décisions et de management suivants :

Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Jeanjean SA est composé de neuf membres, dont deux administrateurs indépendants.

Est considéré comme administrateur indépendant tout administrateur:

- qui n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années
- qui n'est pas salarié de la société ou de ses filiales depuis les cinq dernières années- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

Composition du Conseil :

Bernard JEANJEAN , Président

Antoine LECCIA, Directeur Général

SIO (Société d'Investissement d'Occitanie, représentée par Frédéric JEANJEAN)

Brigitte JEANJEAN

Philippe JEANJEAN

Frédéric JEANJEAN

Raymond PLANTADE

Henri VALLAT

Bernard MALIGE

Les autres mandats exercés par les membres du Conseil sont décrits dans le rapport de gestion 2007 du groupe.

Il a pour objectif la validation de la stratégie, des points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et ses perspectives de développement.

En 2007, le Conseil d'administration de Jeanjean SA s'est réuni trois fois. En dehors de l'arrêté des comptes annuels 2006 et semestriels 2007, le Conseil a eu à se prononcer principalement sur :

- Le renouvellement du mandat de Directeur Général
- La dissolution du GIE SCEP
- La vente des anciens bâtiments du Cep Français
- Le lancement du programme de rachat d'actions approuvé par l'AGO du 23 mai 2007,
- les modalités de poursuite du programme d'attribution d'actions gratuites approuvé par l'assemblée du 10 mars 2006,
- cession du Pôle Service.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

Les Comités :

Ils sont chargés d'éclairer les décisions du Conseil et sont aujourd'hui constitués :

D'un comité stratégique

Il réunit les administrateurs du Groupe au moins une fois par trimestre et à pour vocation la validation de la stratégie et les orientations clés proposées par le Président et le Directeur Général. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil d'Administration le plan stratégique à trois ans.

Le Comité Stratégique est également consulté et se prononce sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels
- Acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- Politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction
- Validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- Orientation stratégique par filiales et régions
- Analyse et le suivi des résultats trimestriels et la validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

Le comité d'audit Groupe

Le Comité d'Audit, créé début 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels de Jeanjean SA ainsi que les comptes consolidés,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2007, pour l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels.

Le comité d'évaluation des cadres de direction

Egalement créé en 2004, ce comité a pour objectifs l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Le comité de direction Groupe

Réuni avec une fréquence mensuelle, il a d'abord pour vocation d'exercer au niveau de chaque direction :

- sa responsabilité stratégique : contribution à la réflexion et à l'analyse dans le cadre de la définition et à la mise en œuvre de la stratégie générale et participation à des projets transversaux
- sa responsabilité opérationnelle : analyse claire et concise du fonctionnement de son service au sein de l'entreprise, démarche d'amélioration et de développement, avancée des projets et des chantiers en cours,...

Il repose sur l'analyse mensuelle des données liées aux budgets et objectifs annuels validés par le comité stratégique (CA, marges, résultats, volumes, qualité, marques, trésorerie) et ceci société par société ainsi que pour chaque réseau de distribution.

Enfin le comité de direction est alimenté et relayé par le comité marketing, le comité d'exploitation, la revue de direction qualité, les bilans hebdomadaires qualité/coût et les chantiers et projets mis en place et managés par les directions de service ou des chefs de projets attitrés.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2002 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Les limitations de pouvoir du Directeur Général ont été précisées lors d'un Conseil d'Administration du 28 mai 2004. Le Directeur Général devra avoir recueilli un avis favorable des Comités (principalement Comité d'Audit et Comité Stratégique) sur les sujets suivants :

- validation des budgets annuels, y compris budgets d'investissements
- recrutement et rémunération des cadres dirigeants
- financements structurants
- opérations de croissance externe

2 – Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le conseil d'administration décide chaque année des rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux. Il peut pour cela s'appuyer sur les recommandations du Comité Stratégique. La part variable de la rémunération répond à des objectifs précis également validés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiées. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité stratégique se prononce sur la politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction.

Comme précisé ci-dessus, le comité d'évaluation des cadres de direction intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

3 – Système de management global

JEANJEAN-SA a été une des toutes premières sociétés de la filière viti-vinicole certifiée ISO 9002 et ce dès 1994.

Depuis, le Groupe JEANJEAN n'a cessé de développer son **SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE**, étendant celui-ci à toutes les activités de la maison mère dans la version ISO 9001:2000 (en 2003), mais aussi à ses filiales.

Les principales sociétés du Groupe, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium).

Cette volonté définie dans la politique du Groupe s'inscrit dans une logique de **MAITRISE DES RISQUES**. C'est ainsi que le **SYSTEME DE MANAGEMENT** est devenu **GLOBAL** (SMG) en intégrant la **QUALITE** bien sûr, mais aussi la **SECURITE**, l'**ENVIRONNEMENT** et la **FINANCE**.

Le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** JEANJEAN répond tout à fait à l'esprit de la loi sur la sécurité financière qui demande une analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

De nombreuses dispositions sont d'ores et déjà en place permettant d'apporter une réelle garantie de maîtrise pour les activités clés du Groupe.

Citons à titre d'exemples les dispositions concernant :

1. les processus stratégiques et budgétaires.
 2. la gestion comptable et financière.
 3. la gestion du risque client.
 4. la gestion des litiges paiements.
 5. la gestion des investissements et désinvestissements.
 6. la sécurité des données informatiques.
 7. la gestion des stocks à tous les niveaux d'élaboration.
 8. la gestion sociale.
 9. la gestion des achats.
- etc...

Soulignons également que le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** JEANJEAN intègre pour chaque collaborateur du Groupe une définition de fonction complète, véritable annexe au contrat de travail, assurant des relations basées sur la confiance et la transparence.

Avec l'arrivée en 2003 de la Loi de Sécurité Financière (LSF), le Groupe se voit conforté dans sa démarche de maîtrise des risques.

Les principales actions engagées pour mieux répondre aux exigences de la LSF ont été :

- la création d'un Comité d'Audit présidé par un Administrateur indépendant.
- une analyse de risques macroscopiques qui a permis de dégager les priorités de la démarche.
- une planification des priorités.

Parmi les actions planifiées, on retiendra les dispositions concernant :

- les opérations de croissance externe : évaluation, négociation, intégration avec homogénéisation des principales procédures, suivi rapproché.
- la gestion des filiales en phase avec la croissance externe du Groupe.
- les conditions de facturation intra-groupe.
- les risques clients.
- les risques fournisseurs et co-contractants.
- La sensibilisation au contrôle interne de l'ensemble des équipes.

4 - Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière:

3.1 – Organisation des services financiers

L'organisation des services comptables, gestion et finances au sein du Groupe repose sur:

- des pôles ou services comptables présents dans chaque grande région (Languedoc, Rhône, Sud-Ouest, Roussillon), chargés de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.
En 2007, les services comptables des filiales sud-ouest ont été fusionnés et un poste de Directeur Général Adjoint a été créé afin d'accompagner le développement rapide de la filiale bordelaise.
- une Direction Financière Groupe chargée du reporting comptable Groupe mensuel, de la mise en œuvre de la politique financière, de la communication financière. Un poste de contrôleur-consolidateur a été créé au niveau du Groupe afin de renforcer le contrôle interne et d'accroître les compétences internes dans les domaines comptables, consolidation, fiscalité.
- l'adossement à un cabinet d'expertise comptable, axé jusqu'alors sur la révision des comptes et la réalisation des consolidés, est réorienté à compter de 2008 vers une mission d'accompagnement à plus forte valeur ajoutée, portant sur la consolidation et le reporting.
- un service contrôle de gestion Groupe, réorganisé et doté de moyens supplémentaires en 2006 suite à la mise en œuvre de l'ERP, ce service se charge d'assurer l'intégrité et la conformité du modèle de gestion prioritairement dans les domaines de l'administration des ventes et des prix de revient
- un système d'information centralisé basé sur un progiciel financier (comptabilité et paye), interfacé pour les processus métiers clés au système de gestion.

3.2 Processus et procédures comptables et financières :

Les processus ainsi que les procédures sont regroupées dans le manuel de management qualité et décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par le Comité Stratégique, en relation avec les Directions Générales, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, ceci à un horizon de trois ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par le Comité Stratégique et approuvé par le Conseil.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par la Direction Générale, l'ensemble des prévisions est regroupé dans un document de synthèse remis aux directions.

Le budget est réalisé entre octobre et décembre. Un ou deux révisés sont réalisés en cours d'exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable et de gestion mensualisés pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables trimestriels sont définis dans un processus qui permet de préciser l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (expert comptable et commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Pour favoriser la réduction des délais d'établissement des comptes de chacune des sociétés du Groupe Jeanjean, la révision complète des comptes est progressivement mise en place en interne dans chaque structure depuis la clôture des comptes clos le 31 décembre 2007. L'harmonisation des méthodes et outils de révision comptable est assurée grâce à la supervision d'un responsable comptable groupe en charge de coordonner la procédure pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux, régulièrement étalonné sur les arrêtés trimestriels et ainsi fiabilisé.

Le processus a été totalement redéfini suite à la migration sur l'ERP Millésia.

Les procédures relatives à la comptabilité-finance permettent de gérer les principaux risques identifiés, à savoir :

- le risque client : la procédure traduit clairement le choix fait par le Groupe de sécuriser totalement le compte client. Le principe de base repose sur une assurance client généralisée et par des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer toute saisie de commande dès lors que l'encours total (comptable et commandes en cours) dépasse l'encours autorisé. Dans pareil cas, un mode de paiement sécurisé sera exigé ou, exceptionnellement, une dérogation sera validée par un responsable dûment habilité.
La procédure client définit également l'organisation du recouvrement, adaptée aux différents circuits de distribution (Grandes et moyennes surfaces, traditionnel ou export).
- les investissements : la procédure d'investissement / désinvestissement garantit la conformité des investissements engagés par rapport au budget validé. Les demandes émanent des services, sont validées par le chef de service et nécessitent l'aval de la Direction Générale et de la Direction Financière.

3.3 Le système d'information:

Le Groupe Jeanjean s'appuie sur un ERP métier vin, Millésia, déployé en 2006, qui couvre l'ensemble des domaines hors financiers. L'exercice 2007 a été consacré à la montée en puissance de la couverture fonctionnelle de l'ERP et au développement de la courbe d'expérience des utilisateurs.

Sur le plan du contrôle interne, la sécurisation des flux a fait l'objet d'une attention particulière (zones sécurisées, autorisations plus restreintes, développement de la traçabilité informatique,...).

Ces travaux, dévolus à des groupes de travail impliquant l'ensemble des acteurs (systèmes d'information, contrôle de gestion, directions opérationnelles et direction financière), ont notamment permis d'améliorer l'intégrité et la fiabilité de la base article.

L'optimisation va se poursuivre en 2008 avec de nouveaux développements fonctionnels pour l'ERP Millésia et plus généralement, au niveau du système d'information, le renforcement et la formalisation des contrôles.

3.2 L'environnement de contrôle

Le contrôle interne s'intègre dans un cadre plus global de Système de Management Qualité qui repose sur la certification Iso 9001 v2000 des entités du Groupe.

Une **revue de direction qualité** trimestrielle définit un cadre de travail et un plan d'actions sur de nombreux domaines, souvent transversaux, toujours orientés vers l'amélioration de nos processus et la minoration de nos risques.

Les **missions de contrôle interne** dans les filiales sont également généralisées, en France comme dans nos filiales étrangères.

Elles permettent de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe, d'appréhender les risques qui peuvent naître suite à l'évolution de l'environnement de la structure et d'améliorer les outils de gestion. Ces missions sont également l'occasion d'assurer une communication financière efficace au sein du Groupe.

Bernard JEANJEAN,
Président du Conseil d'Administration